



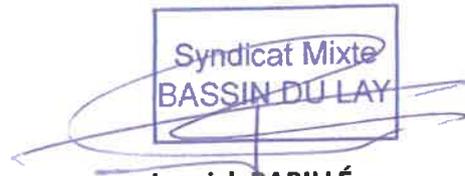
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS - COMITÉ DU 04 AVRIL 2025

Numéro de la délibération	Objet	Décision
2025-0404-01	DECISIONS DU PRESIDENT PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS	Adoptée à l'unanimité
2025-0404-02	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET 85000	Adoptée à l'unanimité
2025-0404-03	COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET 85000	Adoptée à l'unanimité
2025-0404-04	AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET 85000	Adoptée à l'unanimité
2025-0404-05	VOTE DEFINITIF DU BUDGET PRIMITIF 85000 - 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-0404-06	REFERENTIEL M57 – APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS BUDGET 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-0404-07	MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS (APCP) « N°15 PIF - RESTAURATION DU BARRAGE DE MORICQ »	Adoptée à l'unanimité
2025-0404-08	CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS (APCP) « N°16 PIM - RESTAURATION DE L'OUVRAGE DES WAGONS »	Adoptée à l'unanimité
2025-0404-09	MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS (APCP) « N°17 – SAGE - BACTERIOLOGIE POUR L'ACTUALISATION DU SAGE DU LAY »	Adoptée à l'unanimité
2025-0404-10	CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS (APCP) « N°18 – PIM - MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA DIGUE EST SECTEUR A DE LA FAUTE SUR MER »	Adoptée à l'unanimité
2025-0404-11	MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS (APCP) « N°19- PIM : POUR LES TRAVAUX DE DIGUES A LA BELLE HENRIETTE A LA TRANCHE SUR MER »	Adoptée à l'unanimité
2025-0404-12	MODIFICATION DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE CREDITS DE PAIEMENTS (AECF) « N°1- CLE : POUR L'ETUDE HMUC DU LAY AMONT NON REALIMENTE, HYDROLOGIE A MAREUIL SUR LAY-DISSAIS ET GESTION NAPPE ET MARAIS »	Adoptée à l'unanimité
2025-0404-13	BUDGET 85000 - PARTICIPATIONS FINANCIERES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES MEMBRES POUR 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-0404-14	BUDGET 85000 - PARTICIPATIONS DES EPCI AU BUDGET DE LA CLE DU SAGE DU LAY POUR 2024	Adoptée à l'unanimité
2025-0404-15	MODIFICATION DU TABLEAU DES AMORTISSEMENTS – BUDGET 85001	Adoptée à l'unanimité
2025-0404-16	COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET 85001	Adoptée à l'unanimité





2025-0404-17	COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET 85001	Adoptée à l'unanimité
2025-0404-18	AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET 85001	Adoptée à l'unanimité
2025-0404-19	VOTE DEFINITIF DU BUDGET PRIMITIF 85001 POUR 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-0404-20	REDEVANCE 2025 POUR LA VENTE D'EAU AUX ABONNES – BUDGET 85001	Adoptée à l'unanimité
2025-0404-21	ACQUISITION DES PARCELLES N° D206, D859, D861, D1047, D1328, D1370, D1372, D1374, D1376, D1378, D1380, D1384, D1386, D1388, YM64, YM86 et YM88 A LA FAMILLE HUCHELOUP A GRUES	Adoptée à l'unanimité



Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

Affiché le : 11/04/2025



SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Jean-Louis CORNIÈRE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE à M. Jean-Louis CORNIÈRE (titulaire), M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire),
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à Mme Paule RENO (suppléante), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant),
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Joël MONSOISIN à M. Daniel NEAU (titulaire),

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL, M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonnay	Mme Valérie TONARELLI,
Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU, Mme Paule RENO,
Vendée Grand Littoral	M. Marc BOUILLAUD,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, MMES GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Louis CORNIÈRE,

DATE DE CONVOCATION	24/03/2025	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	24/03/2025	- en exercice : 35
		- présents : 20
		- votants : 24

2025-0404-01 OBJET : DECISIONS DU PRESIDENT PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Président par délibération n° 2020-0910-06 du Comité Syndical en date du 10 septembre 2020,

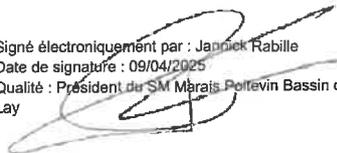
Considérant l'obligation de présenter au Comité Syndical les décisions prises par Monsieur le Président en vertu de ses délégations,

Administration générale	Choix d'un assureur pour les 3 véhicules et les remorques du Syndicat : SMACL ASSURANCES	3 502,00 € TTC (annuel)
--------------------------------	--	-------------------------

Le Comité Syndical **PREND ACTE** de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signé électroniquement par : Jannick Rabillé
Date de signature : 09/04/2025
Qualité : Président du SM Marais Poitevin Bassin du Lay



Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ
Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'État dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Jean-Louis CORNIÈRE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE à M. Jean-Louis CORNIÈRE (titulaire), M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire),
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à Mme Paule RENO (suppléante), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant),
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Joël MONSOISIN à M. Daniel NEAU (titulaire),

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL, M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonnay	Mme Valérie TONARELLI,
Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU, Mme Paule RENO,
Vendée Grand Littoral	M. Marc BOUILLAUD,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, MMES GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Louis CORNIÈRE,

DATE DE CONVOCATION	24/03/2025	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	24/03/2025	- en exercice : 35
		- présents : 20
		- votants : 24

2025-0404-02 OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET 85000

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Comité Syndical ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable de la collectivité.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du comptable de la collectivité pour l'exercice 2024 pour le budget 85000. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signé électroniquement par : Jannick Rabillé
Date de signature : 09/04/2025
Qualité : Président du SM Marais Polleuin Bassin du Lay

Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ
Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'Etat dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Jean-Louis CORNIÈRE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE à M. Jean-Louis CORNIÈRE (titulaire), M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire),
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à Mme Paule RENO (suppléante), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant),
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Joël MONSOISIN à M. Daniel NEAU (titulaire),

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL, M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonnay	Mme Valérie TONARELLI,
Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU, Mme Paule RENO,
Vendée Grand Littoral	M. Marc BOUILLAUD,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, MMES GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Louis CORNIÈRE,

DATE DE CONVOCATION	24/03/2025	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	24/03/2025	- en exercice : 35
		- présents : 20
		- votants : 23

2025-0404-03 OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET 85000

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-31 et L.2121-14,
Vu le vote du Budget Primitif 2024 en date du 05 avril 2024,
Vu la délibération du Comité Syndical du même jour, adoptant le compte de gestion 2024 et déclarant que ce compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le trésorier de la collectivité, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
Vu les conditions d'exécution du budget 2024,

Monsieur Jannik RABILLE, Président, ayant quitté la séance et le Comité Syndical siégeant alors sous la présidence de Monsieur James GANDRIEU, premier Vice-Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2024, et arrête les comptes comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL SECTION	1 989 463,94	2 391 816,96	3 841 298,68	2 688 580,59
Résultat de l'année		402 353,02		- 1 152 718,09
002 Excédent de fonctionnement reporté		1 804 030,66		
001 Excédent d'investissement reporté				183 340,37
Restes à réaliser			452 581,62	1 032 696,23
RESULTAT CUMULÉ	2 206 383,68		- 389 263,11	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signé électroniquement par : Jannick Rabille
Date de signature : 09/04/2025
Qualité : Président du SM Marais Poitevin Bassin du Lay



Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ
Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'État dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Jean-Louis CORNIÈRE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE à M. Jean-Louis CORNIÈRE (titulaire), M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire),
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à Mme Paule RENO (suppléante), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant),
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Joël MONSOISIN à M. Daniel NEAU (titulaire),

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL, M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonnay	Mme Valérie TONARELLI,
Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU, Mme Paule RENO,
Vendée Grand Littoral	M. Marc BOUILLAUD,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, MMES GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Louis CORNIÈRE,

DATE DE CONVOCATION	24/03/2025	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	24/03/2025	- en exercice : 35
		- présents : 20
		- votants : 24

2025-0404-04 OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET 85000

Le Comité Syndical,

- Vu l'Etat des restes à réaliser 2024,
- Vu le Compte de gestion 2024 dressé par le Trésorier,
- Vu le Compte Administratif 2024,
- Vu le débat d'orientation budgétaire 2025, et la présentation analytique suivante :

Affectation du résultat de 2024 de la section de Fonctionnement	SAGE	GEMA	PI Fluviale	PI submersion marine	Total SMBL
R002 Excédents/Déficit de fonctionnement reportés	34 130,33	-6 140,72	146 944,93	770 619,95	945 554,49
1068 Capitalisation	0	0,00	0,00	1 260 829,19	1 260 829,19
Total affecté	34 130,33	-6 140,72	146 944,93	2 031 449,14	2 206 383,68

Affectation du résultat de 2024 de la Section d'investissement	SAGE	GEMA	PI Fluviale	PI submersion marine	Total SMBL
D001 Déficit d'investissement reporté	0	0,00	0,00	-1 861 309,72	-1 861 309,72
R001 Excédents d'investissement reportés	31 078,39	252 489,37	608 364,24	0,00	891 932,00
Total affecté					-969 377,72

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'affecter définitivement les résultats de l'exercice 2024 comme suit au budget primitif 2025 :

- **AFFECTER** au total 1 260 829,19 € de l'excédent de la section de fonctionnement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».
- **REPORTER** le surplus du résultat de la section de fonctionnement 2024, soit 945 554,49 €, en recettes de fonctionnement du nouveau Budget 2025, au compte R002 « excédents de fonctionnement reportés ».
- **REPORTER** le déficit du résultat de la section d'investissement 2024, soit 969 377,72 €, en dépense d'investissement du nouveau Budget 2025, au compte D001 « déficit d'investissement reportés ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signé électroniquement par : Jannick Rabille
Date de signature : 09/04/2025
Qualité : Président du SM Marais Poitevin Bassin du Lay

Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

LABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'Etat dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Jean-Louis CORNIÈRE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE à M. Jean-Louis CORNIÈRE (titulaire), M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire),
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à Mme Paule RENOUE (suppléante), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant),
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Joël MONSOISIN à M. Daniel NEAU (titulaire),

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL, M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonnay	Mme Valérie TONARELLI,
Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU, Mme Paule RENOUE,
Vendée Grand Littoral	M. Marc BOUILLAUD,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, MMES GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Louis CORNIÈRE,

DATE DE CONVOCATION	24/03/2025	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	24/03/2025	- en exercice : 35
		- présents : 20
		- votants : 24

2025-0404-05 OBJET : VOTE DEFINITIF DU BUDGET PRIMITIF 85000 - 2025

Après la présentation détaillée du projet de Budget Primitif 2025 du SMBL, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de lui faire connaître son avis sur ce document financier.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** définitivement le Budget 2025 du SMBL qui s'équilibre à :

BUDGET PRIMITIF 2025	
Section de Fonctionnement	4 011 103,22 €
Section d'Investissement	12 050 242,59 €

- **PRÉCISE** que le budget 2025 a été établi en conformité avec la nomenclature M57 et voté par chapitres.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signé électroniquement par : Jannick Rabillé
Date de signature : 09/04/2025
Qualité : Président du SM Marais Poitevin Bassin du Lay



Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ
Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'État dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Jean-Louis CORNIÈRE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE à M. Jean-Louis CORNIÈRE (titulaire), M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire),
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à Mme Paule RENO (suppléante), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant),
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Joël MONSOISIN à M. Daniel NEAU (titulaire),

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL, M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonnay	Mme Valérie TONARELLI,
Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU, Mme Paule RENO,
Vendée Grand Littoral	M. Marc BOUILLAUD,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, MMES GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Louis CORNIÈRE,

DATE DE CONVOCATION	24/03/2025	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	24/03/2025	- en exercice : 35
		- présents : 20
		- votants : 24

2025-0404-06 OBJET : REFERENTIEL M57 – APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS BUDGET 2025

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Le syndicat a adopté par délibération n°2023-1124-04 en date du 04 novembre 2023 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 qui s'applique depuis cette date au budget principal.

L'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que : « dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles des sections, l'assemblée délibérante déléguer peut déléguer la possibilité de procéder un des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. ».

En 2023, le Président avait été autorisé à procéder à des mouvements dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections pour l'exercice 2024.

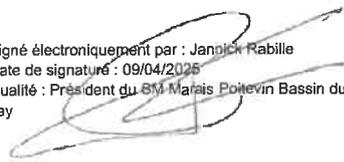
Cette autorisation doit être reprise chaque année à l'occasion du vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder, pour l'exercice 2025 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signé électroniquement par : Jannick Rabille
Date de signature : 09/04/2025
Qualité : Président du SM Mafais Poitevin Bassin du Lay



Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ
Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'État dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Jean-Louis CORNIÈRE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE à M. Jean-Louis CORNIÈRE (titulaire), M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire),
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à Mme Paule RENOUE (suppléante), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant),
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Joël MONSOISIN à M. Daniel NEAU (titulaire),

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL, M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonnay	Mme Valérie TONARELLI,
Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU, Mme Paule RENOUE,
Vendée Grand Littoral	M. Marc BOUILLAUD,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, MMES GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Louis CORNIÈRE,

DATE DE CONVOCATION	24/03/2025	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	24/03/2025	- en exercice : 35
		- présents : 20
		- votants : 24

2025-0404-07 OBJET : MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS (APCP) « N°15 PIF - RESTAURATION DU BARRAGE DE MORICQ »

Le Comité Syndical a autorisé, par délibération 2021-0409-05 du 9 avril 2021, la création de l'autorisation de programme N° 15 « PIF MORICQ » pour les dépenses relevant de la section d'investissement et correspondant aux études et travaux pour la maîtrise d'œuvre et la restauration complète du barrage de MORICQ, pour une durée de 3 ans à compter de 2021 et jusqu'à fin 2023.

En 2023, le montant de l'AP avait été révisée à 6 181 332,00 € TT (maitrise d'œuvre et estimation des travaux) avec une ouverture en CP de 48 681,05 € pour la maîtrise d'œuvre (début des travaux en 2024). La durée de l'APCP avait été modifiée pour se terminer en 2025.

Pour 2024, le montant total de la mission de maitrise d'œuvre suite aux avenants en 2024 et du nouveau marché s'élevait à 364 660,95 € TTC. Le montant des travaux restait inchangé. Les CP avaient été modifiés en conséquence.

Pour 2025, suite aux décisions de la CAO pour l'attribution des marchés et suite à la signature de ces derniers l'APCP 15 doit être modifiée en conséquence.

Nouvel échéancier des crédits de paiement - MORICQ : 2022-2026

Autorisation de Programme

			AP 2021 initiale		AP 2022 révisée		AP 2023 révisée		AP 2024 révisée		AP 2025 révisée	
			Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
MOE	Total Marché MOE offre CACG	20 31	175 000,00	210 000,00	118 050,00	141 660,00	151 110,00	181 332,00	303 884,13	364 660,95	304 026,25	364 831,50
phase 1	AVP		30 000,00	36 000,00	27 610,00	33 132,00	42 350,00	50 820,00	34 835,46	41 802,55	34 835,46	41 802,55
phase 2	PRO		50 000,00	60 000,00	16 880,00	20 256,00	19 240,00	23 088,00	77 728,67	93 274,40	77 870,79	93 444,95
phase 2	Etudes complémentaires, PSE2 (topo, géotech, bathy,...)		15 000,00	18 000,00	1 670,00	2 004,00						
phase 2	Etudes réglementaires		5 000,00	6 000,00	5 055,00	6 066,00	5 320,00	6 384,00	5 320,00	6 384,00	5 320,00	6 384,00
phase 3	ACT/DCE		10 000,00	12 000,00	10 535,00	12 642,00	21 050,00	25 260,00	186 000,00	223 200,00	186 000,00	223 200,00
phase 3	ACT/VISA		20 000,00	24 000,00	6 990,00	8 388,00	21 050,00	25 260,00				
phase 3	ACT/ DET		40 000,00	48 000,00	40 870,00	49 044,00	21 050,00	25 260,00				
phase 3	AOR+OPC+G4		5 000,00	6 000,00	8 440,00	10 128,00	21 050,00	25 260,00				
TRAVAUX	Montant issu de la consultation	23 15			-	-	5 000 000,00	6 000 000,00	5 000 000,00	6 000 000,00	5 500 000,00	6 600 000,00
TRAVAUX	Avance forfaitaire						250 000,00		250 000,00	550 000,00	550 000,00	660 000,00
TRAVAUX	Réalisation						5 000 000,00	5 750 000,00	5 000 000,00	5 750 000,00	5 500 000,00	6 600 000,00
TOTAL OPERATION			175 000,00	210 000,00	118 050,00	141 660,00	5 151 110,00	6 181 332,00	5 303 884,13	6 364 660,95	5 804 026,25	6 964 831,50

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 085-258501659-20250404-2025_0404_07-DE

S'LO

Crédits de Paiement

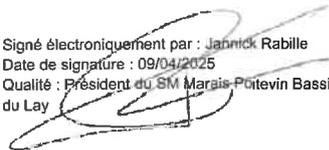
CP 2021		CP 2022		CP 2023		CP 2024		CP 2025	CP 2026	
CP 2021	Réalisé 2021	CP 2022	Réalisé 2022	CP 2023	Réalisé 2023	CP 2024	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL
36 000,00	-	79 974,00	56 870,95	48 681,05	1 680,00	138 710,00	105 245,98	150 900,00	50 134,57	364 831,50
		50 820,00	41 802,55	9 017,45		-				41 802,55
		23 088,00	8 684,40	14 403,60	1 680,00	82 910,00	83 080,55			93 444,95
		6 066,00	6 384,00			0,00	0,00	0,00	0,00	6 384,00
				25 260,00						
						55 800,00	22 165,43	150 900,00	50 134,57	223 200,00
						1 150 000,00	0,00	5 040 000,00	1 560 000,00	6 600 000,00
						250 000,00	0,00	660 000,00		660 000,00
						900 000,00	0,00	4 380 000,00	1 560 000,00	5 940 000,00
36 000,00		79 974,00	56 870,95	48 681,05	1 680,00	1 288 710,00		5 190 900,00	1 610 134,57	6 964 831,50

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide :

- **DE REVISER** le montant total de l'AP (maitrise d'œuvre et travaux) à 6 964 831,50 € TTC
- **DE PROLONGER** la durée de l'AP à 6 ans, soit jusqu'à fin 2026,
- **D'AUTORISER** 5 190 900 € TTC sur les crédits de paiement 2025,
- **D'INSCRIRE** par conséquent 5 190 900 € de crédits de paiement, prévus dans le nouvel échéancier des crédits de paiement, au budget primitif 2025, tel que détaillé dans le tableau,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération et signer tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signé électroniquement par : Jannick Rabillé
Date de signature : 09/04/2025
Qualité : Président du SM Marais-Portevin Bassin du Lay



Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ
Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'État dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Jean-Louis CORNIÈRE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE à M. Jean-Louis CORNIÈRE (titulaire), M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire),
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à Mme Paule RENOUE (suppléante), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant),
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Joël MONSOISIN à M. Daniel NEAU (titulaire),

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL, M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonnay	Mme Valérie TONARELLI,
Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU, Mme Paule RENOUE,
Vendée Grand Littoral	M. Marc BOUILLAUD,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, MMES GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Louis CORNIÈRE,

DATE DE CONVOCATION	24/03/2025	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	24/03/2025	- en exercice : 35
		- présents : 20
		- votants : 24

2025-0404-08 OBJET : CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS (APCP) « N°16 PIM - RESTAURATION DE L'OUVRAGE DES WAGONS »

Le Comité Syndical a autorisé, par délibération 2021-0409-06 du 9 avril 2021, la création de l'autorisation de programme N° 16 « SM WAGONS » pour les dépenses relevant de la section d'investissement et correspondant aux travaux pour la restauration complète du barrage des WAGONS, pour une durée de 2 ans à compter de 2021 et jusqu'à fin 2022, pour un montant total arrêté à 1 800 000 € TTC.

En 2021, le montant de l'AP avait été calculée sur la base du montant des travaux issus de l'étude AVP (Avant-Projet).

En 2022 le montant de l'AP avait été votée pour un montant de 2 400 000 € TTC.

En 2023 suite aux résultats de la consultation pour les travaux, le montant de l'AP avait été révisée à 1 920 000,00 € TTC et la durée avait été rallongée jusqu'en 2024.

En 2024 le montant de l'AP avait été révisée à 1 731 405,00 € TTC.

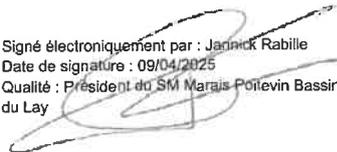
Les travaux sont à ce jour achevés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **DE CLOTURER l'AP/CP 16,**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signé électroniquement par : Jannick Rabillé
Date de signature : 09/04/2025
Qualité : Président du SM Marais Poitevin Bassin du Lay



Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'État dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Jean-Louis CORNIÈRE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE à M. Jean-Louis CORNIÈRE (titulaire), M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire),
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à Mme Paule RENOUE (suppléante), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant),
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Joël MONSOISIN à M. Daniel NEAU (titulaire),

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL, M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonnay	Mme Valérie TONARELLI,
Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU, Mme Paule RENOUE,
Vendée Grand Littoral	M. Marc BOUILLAUD,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, MMES GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Louis CORNIÈRE,

DATE DE CONVOCATION	24/03/2025	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	24/03/2025	- en exercice : 35
		- présents : 20
		- votants : 24

2025-0404-09 OBJET : MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS (APCP) « N°17 – SAGE - BACTERIOLOGIE POUR L'ACTUALISATION DU SAGE DU LAY »

Le Comité Syndical a autorisé, par délibération 2021-0409-07 du 9 avril 2021, la création de l'autorisation de programme N° 17 « SAGE Bactério » pour les dépenses relevant de la section d'investissement et correspondant à des études pour l'actualisation du SAGE du LAY.

En 2023 compte tenu des résultats de consultation pour l'étude des flux bactériologiques et du marché signé à 126 000,00 € TTC et du fait que l'étude HMUC envisagée dans un premier temps en investissement sur cette opération soit retirée et positionnée en fonctionnement, l'AP avait été révisée à 126 00 € TTC. La durée avait également été modifiée jusqu'en 2024.

Pour 2025 l'étude n'étant pas terminée il est proposé d'augmenter la durée de l'AP/CP d'un an. Le montant reste inchangé. Les crédits de paiement - compte tenu des montants réalisés en 2024 doivent être modifiés.

Il est donc proposé au Comité Syndical de modifier l'ensemble de l'AP/CP comme suit :

Nouvel échéancier des crédits de paiement – SAGE Bactério : 2023-2025

2025		AP 2021 Initiale		AP 2022 révisée		AP 2023 révisée		CP 2023						CP 2024						CP 2025						TOTAL	
		Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	CP 2023	Réalisé 2023	Projo CP 2024	Réalisé 2024	Projo CP 2025	Réalisé 2025	CP 2023	Réalisé 2023	Projo CP 2024	Réalisé 2024	Projo CP 2025	Réalisé 2025	CP 2023	Réalisé 2023	Projo CP 2024	Réalisé 2024	Projo CP 2025	Réalisé 2025	TOTAL	
étude	flux bactériologiques	20 31	100 000,00	120 000,00	126 000,00	105 000,00	126 000,00	105 000,00	126 000,00	105 000,00	126 000,00	105 000,00	126 000,00	78 078,00	67 670,40	51 962,33	11 923,80	46 405,80			126 000,00						126 000,00
TOTAL OPERATION			100 000,00	120 000,00	126 000,00	105 000,00	126 000,00	105 000,00	126 000,00	105 000,00	126 000,00	105 000,00	126 000,00	78 078,00	67 670,40	51 962,33	11 923,80	46 405,80	0,00	0,00	126 000,00						126 000,00
RECETTES																											
FINANCEMENT					Montant éligible	Financement	Montant éligible	Financement	prévisions 2023	réalisations 2023	prévisions 2024	Réalisé 2024	prévisions 2025	Réalisé 2025	TOTAL												
Subvention	Département (10%)	13 13			105 000,00	10 500,00	105 000,00	10 500,00	3 500,00	-	10 500,00	-	10 500,00		0,00												
Subvention	Agence (50%)	13 16			105 000,00	52 500,00	105 000,00	52 500,00	39 375,00	-	52 500,00	-	52 500,00		0,00												
Total Subvention					63 000,00	63 000,00	63 000,00	63 000,00	42 875,00	-	63 000,00	-	63 000,00		0,00												
SMBL	Emprunt ou reste à charge					63 000,00		63 000,00							63 000,00												

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide :

- **DE CONSERVER** le montant total de l'AP à 126 000,00 € TTC,
- **DE PROLONGER** la durée de l'AP à 4 ans, soit jusqu'à fin 2025,
- **D'AUTORISER** 46 405,80 € sur les crédits de paiement 2025,
- **D'INSCRIRE** par conséquent 46 405.80 € de crédits de paiement, prévus dans le nouvel échéancier des crédits de paiement, au budget primitif 2025, tel que détaillé dans le tableau,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération et signer tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 085-258501659-20250404-2025_0404_09-DE



Signé électroniquement par : Jannick Rabille
Date de signature : 09/04/2025
Qualité : Président du SM Marais Potevin Bassin du Lay

Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ
Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'Etat dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Jean-Louis CORNIÈRE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE à M. Jean-Louis CORNIÈRE (titulaire), M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire),
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à Mme Paule RENOUE (suppléante), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant),
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Joël MONSOISIN à M. Daniel NEAU (titulaire),

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL, M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonnay	Mme Valérie TONARELLI,
Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU, Mme Paule RENOUE,
Vendée Grand Littoral	M. Marc BOUILLAUD,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, MMES GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Louis CORNIÈRE,

DATE DE CONVOCATION	24/03/2025	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	24/03/2025	- en exercice : 35
		- présents : 20
		- votants : 24

2025-0404-10 OBJET : CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS (APCP) « N°18 – PIM - MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA DIGUE EST SECTEUR A DE LA FAUTE SUR MER »

Le Comité Syndical a autorisé par délibération 2022-0325-09 du 25 mars 2022, la création de l'autorisation de programme N°18 « SM- digue-est-A » pour les dépenses relevant de la section d'investissement et correspondant à la mission de maîtrise d'œuvre pour restaurer la digue Est, secteur A de la Faute sur Mer commune déléguée de l'Aiguillon la Presqu'île.

En 2023, l'AP compte tenu de l'AVP (Avant-Projet) présenté par le maître d'œuvre et qui était estimé à 540 000 € TTC, avait été révisée pour un montant total (MOE et travaux) de 650 751,00 € TTC.

En 2024, suite à la consultation pour les travaux, l'entreprise TERELIAN avait été retenue pour un montant de 700 000,00 € TTC.

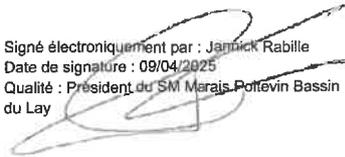
Le chantier s'est réalisé au premier semestre 2024. Il est à ce jour terminé.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide :

- **DE CLOTURER** cette AP/CP 18

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signé électroniquement par : Jannick Rabillé
Date de signature : 09/04/2025
Qualité : Président du SM Marais Poitevin Bassin du Lay



Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ
Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'État dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Jean-Louis CORNIÈRE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE à M. Jean-Louis CORNIÈRE (titulaire), M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire),
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à Mme Paule RENO (suppléante), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant),
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Joël MONSOISIN à M. Daniel NEAU (titulaire),

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL, M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonnay	Mme Valérie TONARELLI,
Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU, Mme Paule RENO,
Vendée Grand Littoral	M. Marc BOUILLAUD,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, MMES GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Louis CORNIÈRE,

DATE DE CONVOCATION	24/03/2025	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	24/03/2025	- en exercice : 35
		- présents : 20
		- votants : 24

2025-0404-11 OBJET : MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS (APCP) « N°19- PIM : POUR LES TRAVAUX DE DIGUES A LA BELLE HENRIETTE A LA TRANCHE SUR MER »

Dans le cadre de la réalisation de travaux sur les digues de la Belle Henriette à la Tranche sur Mer, le Comité Syndical a créé en 2024 l'autorisation de programme n°19 « travaux de digues à la Belle Henriette – commune de La Tranche sur Mer » pour les dépenses relevant de la section d'Investissement et selon les caractéristiques suivantes :

Objet : Travaux de digues à la Belle Henriette – commune de La Tranche sur Mer

Montant initial de l'AP : 9 780 000,00 € TTC

Durée : 3 ans à compter de 2024

Echéancier des crédits de paiement : 2024-2025-2026

En 2025, suite à la commission d'appel d'offres de février 2025, les travaux s'élèveraient à 8 640 000,00 € TTC

et devraient débuter courant 2025. La durée des travaux devra être prolongée de 2 ans. L'AP/CP sera modifiée en conséquence.

Nouvel Échéancier des crédits de paiement – Digués à la Belle Henriette : 2024-2028

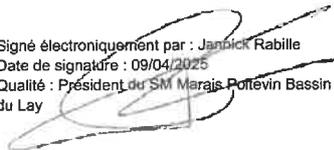
	AP 2024		AP 2025 révisée		CP						TOTAL
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	CP 2024	Réalisé 2024	PROPO 2025	PROPO 2026	PROPO 2027	PROPO 2028	
TRAVAUX	8 150 000,00	9 780 000,00	7 200 000,00	8 640 000,00	1 956 000,00	0,00	2 808 000,00	4 500 000,00	1 332 000,00	0,00	8 640 000,00
TRAVAUX	Avance forfaitaire	238 815 000,00	978 000,00	720 000,00	864 000,00	978 000,00	0,00	864 000,00			864 000,00
TRAVAUX	Réalisation	23 15 7 335 000,00	8 802 000,00	6 480 000,00	7 776 000,00	978 000,00	0,00	1 944 000,00	4 500 000,00	1 332 000,00	7 776 000,00

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide :

- **DE MODIFIER** le montant total de l'AP à 8 640 000,00 € TTC,
- **DE PROLONGER** la durée de l'AP à 5 ans, soit jusqu'à fin 2028,
- **D'AUTORISER** 2 808 000,00 € sur les crédits de paiement 2025,
- **D'INSCRIRE** par conséquent 2 808 000 € de crédits de paiement, prévus dans le nouvel échéancier des crédits de paiement, au budget primitif 2025, tel que détaillé dans le tableau,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signé électroniquement par : Jannick Rabillé
 Date de signature : 09/04/2025
 Qualité : Président du SM Marais Potevin Bassin du Lay



Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'État dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Jean-Louis CORNIÈRE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE à M. Jean-Louis CORNIÈRE (titulaire), M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire),
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à Mme Paule RENOUE (suppléante), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant),
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Joël MONSOISIN à M. Daniel NEAU (titulaire),

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL, M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonnay	Mme Valérie TONARELLI,
Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU, Mme Paule RENOUE,
Vendée Grand Littoral	M. Marc BOUILLAUD,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, MMES GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Louis CORNIÈRE,

DATE DE CONVOCATION	24/03/2025	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	24/03/2025	- en exercice : 35
		- présents : 20
		- votants : 24

2025-0404-12 OBJET : MODIFICATION DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE CREDITS DE PAIEMENTS (AECF) « N°1- CLE : POUR L'ETUDE HMUC DU LAY AMONT NON REALIMENTE, HYDROLOGIE A MAREUIL SUR LAY-DISSAIS ET GESTION NAPPE ET MARAIS »

Dans le cadre de l'actualisation du SAGE, la CLE, portée par le SMBL, a dû engager une étude « Hydrologie Milieux, Climats, Usages » (HMUC) visant à actualiser le SAGE et conformément au SDAGE Loire Bretagne.

Cette étude envisagée en 2021 -2022 en section d'investissement (APCP 17) a été inscrite en fonctionnement au budget 2023 pour bénéficier de subventions à 100% du TTC dans le cadre des programmes de financements de l'AELB et du plan de relance de l'Etat (AMI à hauteur de 30%).

Une Autorisation d'Engagement et de Crédits de Paiement 1 pour l'étude HMUC du Lay amont a donc été créée pour un montant de 420 000,00 € TTC et pour une durée de 2 ans (2023 et 2024).

Pour 2024, suite à la consultation menée fin 2022 – début 2023, et au démarrage de l'opération le montant de l'AECF ainsi que sa durée ont été modifiés.

Nouvel échéancier des crédits de paiement – Etude HMUC : 2023-2025

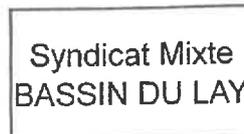
		AE 2023 initiale		AE 2024 révisée		CP 2023		CP 2024		CP 2025	
		Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	CP 2023	Réalisé 2023	CP 2024	Réalisé 2024	Progo CP 2025	TOTAL
Etude	HMUC	617	350 000,00	420 000,00	245 000,00	105 000,00	-	176 400,00	181 576,57	112 423,43	294 000,00
						105 000,00	-	176 400,00	181 576,57	112 423,43	294 000,00
TOTAL OPERATION			350 000,00	420 000,00	245 000,00	105 000,00	-	176 400,00	181 576,57	112 423,43	294 000,00

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide :

- **DE CONSERVER** le montant total de l'AE à 294 000,00 € TTC,
- **D'AUTORISER** 112 423.43 € sur les crédits de paiement 2025,
- **D'INSCRIRE** par conséquent 112 423.43 € de crédits de paiement, prévus dans le nouvel échéancier des crédits de paiement, au budget primitif 2025,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération et signer tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signé électroniquement par : Jannick Rabillé
 Date de signature : 09/04/2025
 Qualité : Président du SM Marais Poitevin Bassin du Lay



Jannick RABILLÉ
 Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'État dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Jean-Louis CORNIÈRE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE à M. Jean-Louis CORNIÈRE (titulaire), M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire),
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à Mme Paule RENOUE (suppléante), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant),
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Joël MONSOISIN à M. Daniel NEAU (titulaire),

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL, M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonnay	Mme Valérie TONARELLI,
Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU, Mme Paule RENOUE,
Vendée Grand Littoral	M. Marc BOUILLAUD,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, MMES GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Louis CORNIÈRE,

DATE DE CONVOCATION	24/03/2025	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	24/03/2025	- en exercice : 35
		- présents : 20
		- votants : 24

2025-0404-13 OBJET : BUDGET 85000 - PARTICIPATIONS FINANCIERES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES MEMBRES POUR 2025

Vu les statuts du SMBL,

Monsieur le Président, suite au débat d'orientation budgétaire du 28 février 2025, enrichi de l'analyse rétrospective et prospective de KPMG et du BP, propose au Comité Syndical de fixer les participations pour 2025 au titre de la GEMAPI comme suit :

	GEMA + PI fluviale				Submersion marine		TOTAL GEMAPI
	Taux	GEMA	PI fluviale	GEMA + PIF	Taux	Montant	
CC PAYS DE POUZAUGES	7,74%	35 604,00 €	28 251,00 €	63 855,00 €		- €	63 855,00 €
CC PAYS DES HERBIERS	4,77%	21 942,00 €	17 410,50 €	39 352,50 €		- €	39 352,50 €
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	5,47%	25 162,00 €	19 965,50 €	45 127,50 €		- €	45 127,50 €
CC PAYS DE CHANTONNAY	13,46%	61 916,00 €	49 129,00 €	111 045,00 €		- €	111 045,00 €
CC SUD VENDEE LITTORAL	39,88%	183 448,00 €	145 562,00 €	329 010,00 €	85,00%	756 500,00 €	1 085 510,00 €
CC PAYS DE FONTENAY-VENDEE	2,57%	11 822,00 €	9 380,50 €	21 202,50 €		- €	21 202,50 €
CC PAYS DE ST FULGENT-LES ESSARTS	1,43%	6 578,00 €	5 219,50 €	11 797,50 €		- €	11 797,50 €
CC VENDEE GRAND LITTORAL	24,68%	113 528,00 €	90 082,00 €	203 610,00 €	15,00%	133 500,00 €	337 110,00 €
Participation des CC membres	100,00%	460 000,00	365 000,00	825 000,00		890 000,00	1 715 000,00

La participation totale à la GEMAPI pour l'année 2025 serait donc de 1 715 000 € ;

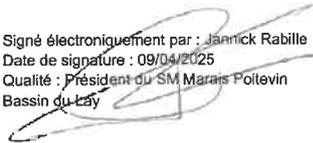
En accord avec les EPCI, le Président propose que les participations soient demandées en 1 à 3 fois sur l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide :

- **DE FIXER** la participation des Communautés de Communes membres pour 2025 comme présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signé électroniquement par : Jannick Rabillé
Date de signature : 09/04/2025
Qualité : Président du SM Marais Poitevin
Bassin du Lay



Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'État dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Jean-Louis CORNIÈRE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE à M. Jean-Louis CORNIÈRE (titulaire), M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire),
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à Mme Paule RENO (suppléante), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant),
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Joël MONSOISIN à M. Daniel NEAU (titulaire),

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL, M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonnay	Mme Valérie TONARELLI,
Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU, Mme Paule RENO,
Vendée Grand Littoral	M. Marc BOUILLAUD,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, MMES GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Louis CORNIÈRE,

DATE DE CONVOCATION	24/03/2025	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	24/03/2025	- en exercice : 35
		- présents : 20
		- votants : 24

2025-0404-14 OBJET : BUDGET 85000 - PARTICIPATIONS DES EPCI AU BUDGET DE LA CLE DU SAGE DU LAY POUR 2025

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2020, le SMBL est composé de 8 EPCI. Parmi les compétences du SMBL, l'animation du SAGE est issue du 12^o du L. 211-7 du code de l'environnement, compétence obligatoire dans les statuts du SMBL mais qui s'applique à l'échelle du bassin versant défini par l'arrêté préfectoral AP17-DDTM85 du 2 février 2017. Sur ce bassin versant, 3 EPCI ne sont pas membres du SMBL.

Conformément au choix du comité syndical, il est proposé de conserver une participation des EPCI du bassin versant dans un but de solidarité de territoire. Pour 2025, la participation des 11 EPCI du bassin versant serait de 16 000 € (comme en 2024).

- **Pour les 8 EPCI membres du SMBL**, la participation au budget de la CLE du SAGE est liée aux statuts qui fixent l'animation du SAGE parmi les compétences obligatoires (item 12). Cette participation serait donc la suivante :

	Taux	Montant
CC PAYS DE POUZAUGES	7,74%	765,46 €
CC PAYS DES HERBIERS	4,77%	471,74 €
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	5,47%	540,96 €
CC PAYS DE CHANTONNAY	13,46%	1 331,14 €
CC SUD VENDEE LITTORAL	39,88%	3 943,97 €
CC PAYS DE FONTENAY-VENDEE	2,57%	254,16 €
CC PAYS DE ST FULGENT-LES ESSARTS	1,43%	141,42 €
CC VENDEE GRAND LITTORAL	24,68%	2 440,75 €
Participation des CC membres	100,00%	9 889,60 €

Montants arrondis au centime d'euros près

- **Pour les 3 EPCI sur le bassin versant mais non membres du SMBL**, il est proposé d'établir une convention de participation financière selon les mêmes termes que les années précédentes : les montants seraient répartis selon 3 critères votés par la CLE du LAY :
 - Pour 33 %, en fonction du nombre d'habitants selon la population légale des communes (INSEE 2020), divisée par 2 si la commune est partiellement dans le SAGE,
 - Pour 33 %, en fonction de la superficie de la commune incluse dans le périmètre du SAGE du Lay,
 - Pour 33 %, en fonction du potentiel fiscal global (2020) de la commune, divisée par 2 si la commune est partiellement dans le SAGE.

CA DE LA ROCHE SUR YON	Conv 2025	5 678.89 €
CC VIE ET BOULOGNE	Conv 2025	339.10 €
CC DES ACHARDS	Conv 2025	92.41 €
Contribution des CC non membres		6 110.40 €
TOTAL GLOBAL		16 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide :

- **DE FIXER** la participation financière des EPCI au budget de la CLE du SAGE du LAY pour 2025 comme présentée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions de participations financières des Communautés de Communes et d'Agglomération au SAGE du LAY en accord avec Monsieur le Président de la CLE,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Syndicat mixte à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signé électroniquement par : Jannick Rabillé
Date de signature : 08/04/2025
Qualité : Président du SM Marais-Poitevin Bassin du Lay



Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ
Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gioriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'État dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Jean-Louis CORNIÈRE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE à M. Jean-Louis CORNIÈRE (titulaire), M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire),
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à Mme Paule RENOUE (suppléante), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant),
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Joël MONSOISIN à M. Daniel NEAU (titulaire),

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL, M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonnay	Mme Valérie TONARELLI,
Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU, Mme Paule RENOUE,
Vendée Grand Littoral	M. Marc BOUILLAUD,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, MMES GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Louis CORNIÈRE,

DATE DE CONVOCATION	24/03/2025	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	24/03/2025	- en exercice : 35
		- présents : 20
		- votants : 24

2025-0404-15 OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES AMORTISSEMENTS – BUDGET 85001

Monsieur le Président rappelle que l'amortissement des biens est obligatoire pour les syndicats mixtes fermés dont la population est supérieure à 3500 habitants (article L2321-2 alinéa 27 du Code Général des Collectivités Territoriales). Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles ou incorporelles sont fixées pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante, sur proposition du Président.

Par délibération en date du 24 septembre 2019, il avait été décidé d'amortir les études inscrites au compte 2031 pour une durée de 15 ans.

Des travaux réalisés en 2019 (EARL Le Dolmen et GAEC La Rochette) n'ont pas été amortis. Il est donc proposé de fixer une durée d'amortissement pour ces biens comme suit :

Article 2181 « Installation générales, agencements, aménagements divers » durée amortissement proposé : 15 ans

Pour cette compétence à la carte dite « distribution d'eau brute ou substitution », ne peuvent prendre part au vote que les délégués des Communautés de Communes Sud Vendée Littoral et Vendée Grand Littoral, soit 15 votants.

Les délégués concernés du Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDENT** de fixer à :
 - o 15 ans la durée d'amortissement pour l'article 2185
- **ACCEPTENT** de récapituler l'ensemble des durées d'amortissement pour les immobilisations du budget 85001 dans le tableau ci-dessous :

Types d'immobilisation	Articles	Durées d'amortissement en années
Etudes	2031	15
Installation générales, agencements, aménagements divers	2181	15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signé électroniquement par : Jannick Rabille
Date de signature : 09/04/2025
Qualité : Président du SM Marais-Portevin Bassin du Lay



Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ
Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'Etat dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Jean-Louis CORNIÈRE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE à M. Jean-Louis CORNIÈRE (titulaire), M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire),
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à Mme Paule RENOUE (suppléante), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant),
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Joël MONSOISIN à M. Daniel NEAU (titulaire),

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL, M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonnay	Mme Valérie TONARELLI,
Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU, Mme Paule RENOUE,
Vendée Grand Littoral	M. Marc BOUILLAUD,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, MMES GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Louis CORNIÈRE,

DATE DE CONVOCATION	24/03/2025	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	24/03/2025	- en exercice : 35
		- présents : 20
		- votants : 24

2025-0404-16 OBJET : COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET 85001

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Comité Syndical ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le trésorier municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Pour cette compétence à la carte dite « distribution d'eau brute ou substitution », ne peuvent prendre part au vote que les délégués des Communautés de Communes Sud Vendée Littoral et Vendée Grand Littoral, soit 15 votants.

Les délégués concernés du Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le compte de gestion du comptable de la collectivité pour l'exercice 2024 pour le budget 85001. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signé électroniquement par : Jannick Rabillé
Date de signature : 09/04/2025
Qualité : Président du SM Marais Pottévin Bassin du Lay



Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ
Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'État dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Jean-Louis CORNIÈRE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEAU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE à M. Jean-Louis CORNIÈRE (titulaire), M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire),
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à Mme Paule RENOUE (suppléante), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant),
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Joël MONSOISIN à M. Daniel NEAU (titulaire),

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL, M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonnay	Mme Valérie TONARELLI,
Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU, Mme Paule RENOUE,
Vendée Grand Littoral	M. Marc BOUILLAUD,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, MMES GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Louis CORNIÈRE,

DATE DE CONVOCATION	24/03/2025	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	24/03/2025	- en exercice : 35
		- présents : 20
		- votants : 23

2025-0404-17 OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET 85001

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-31 et L.2121-14,
Vu le vote du Budget en date du 05 avril 2024,
Vu la délibération du Comité Syndical du même jour, adoptant le compte de gestion 2023 et déclarant que ce compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
Vu les conditions d'exécution du budget 2024,

Monsieur Jannik RABILLE, Président, ayant quitté la séance et le Comité Syndical siégeant alors sous la présidence de Monsieur James GANDRIEU, premier Vice-Président,

Pour cette compétence à la carte dite « distribution d'eau brute ou substitution », ne peuvent prendre part au vote que les délégués des Communautés de Communes Sud Vendée Littoral et Vendée Grand Littoral, soit 14 votants.

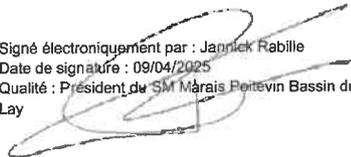
Les délégués concernés du Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTENT** le compte administratif de l'exercice 2024 du budget 85001 et arrêtent les comptes comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL SECTION	128 418,50	83 887,69	53 515,87	116 448,57
Résultat de l'année		-44 530,81		62 932,51
002 Excédent de fonctionnement reporté		129 529,06		26 615,51
001 Déficit d'investissement reporté				
Restes à réaliser				
RESULTAT CUMULÉ	84 998,25		89 548,21	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signé électroniquement par : Jannick Rabille
Date de signature : 09/04/2025
Qualité : Président du SM Marais Poitevin Bassin du Lay



Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ
Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'État dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Jean-Louis CORNIÈRE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE à M. Jean-Louis CORNIÈRE (titulaire), M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire),
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à Mme Paule RENO (suppléante), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant),
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Joël MONSOISIN à M. Daniel NEAU (titulaire),

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL, M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonnay	Mme Valérie TONARELLI,
Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU, Mme Paule RENO,
Vendée Grand Littoral	M. Marc BOUILLAUD,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, MMES GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Louis CORNIÈRE,

DATE DE CONVOCATION	24/03/2025	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	24/03/2025	- en exercice : 35
		- présents : 20
		- votants : 24

2025-0404-18 OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET 85001

- Vu l'Etat des restes à réaliser 2024,
- Vu le Compte de gestion 2024 dressé par le Receveur,
- Vu le Compte Administratif 2024,
- Vu le débat d'orientation budgétaire 2025, et la présentation suivante :

1/ INVESTISSEMENT

	chapitre	syndicat mixte
Recettes d'investissement CA 2024	total op réelles	116 448,57
Dépenses d'investissement CA 2024	total op réelles	53 515,87
résultat d'invest de l'exercice		62 932,70
résultat d'invest reporté BP 2023	RI 001	26 615,51
BP 2025 (résultat cumulé d'invest)	RI 001	89 548,21
Total RAR Dépenses 2024		-
Total RAR Recettes 2024		-
BP 2025 (affectation du résultat)		89 548,21

2/ FONCTIONNEMENT

	chapitre	syndicat mixte
Recettes de fonctionnement CA 2024	total op réelles	83 887,69
Dépenses de fonctionnement CA 2024	total op réelles	128 418,50
résultat de l'exercice		44 530,81
excédent de fonctionnement reporté BP 2023	RF 002	129 529,06
excédent cumulé de fonctionnement	002	84 998,25

Pour cette compétence à la carte dite « distribution d'eau brute ou substitution », ne peuvent prendre part au vote que les délégués des Communautés de Communes Sud Vendée Littoral et Vendée Grand Littoral, soit 15 votants.

Les délégués concernés du Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDENT** d'affecter définitivement les résultats de l'exercice 2024 comme suit au budget 85001 pour 2025 :

		syndicat mixte
besoin d'autofinancement de la section d'investissement BP 2025	1068	-
excédent d'investissement reporté	RI 001	89 548,21
part de l'excédent de fonctionnement repris par anticipation BP 2025	RF 002	84 998,25

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 085-258501659-20250404-2025_0404_1819-BF

S'LO

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signé électroniquement par : Jannick Rabille
Date de signature : 09/04/2025
Qualité : Président du SM Nivernais-Poitevin Bassin
du Lay

Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ
Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gioriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'Etat dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Jean-Louis CORNIÈRE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE à M. Jean-Louis CORNIÈRE (titulaire), M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire),
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à Mme Paule RENOUE (suppléante), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant),
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Joël MONSOISIN à M. Daniel NEAU (titulaire),

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL, M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonnay	Mme Valérie TONARELLI,
Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU, Mme Paule RENOUE,
Vendée Grand Littoral	M. Marc BOUILLAUD,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, MMES GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Louis CORNIÈRE,

DATE DE CONVOCATION	24/03/2025	Nombre de Délégués :
DATE D’AFFICHAGE DE L’ORDRE DU JOUR	24/03/2025	- en exercice : 35
		- présents : 20
		- votants : 24

2025-0404-19 OBJET : VOTE DEFINITIF DU BUDGET PRIMITIF 85001 POUR 2025

Après la présentation détaillée du projet de Budget Primitif 2025 du budget 85001, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de lui faire connaître son avis sur ce document financier.

Pour cette compétence à la carte dite « distribution d'eau brute ou substitution », ne peuvent prendre part au vote que les délégués des Communautés de Communes Sud Vendée Littoral et Vendée Grand Littoral, soit 15 votants.

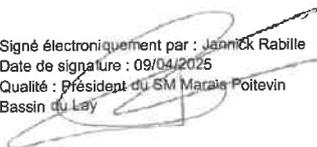
Les délégués concernés du Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTENT** définitivement le Budget Primitif 2025 du budget 85001 qui s'équilibre à :

BUDGET PRIMITIF 2025	
Section de Fonctionnement	140 923,16 €
Section d'Investissement	210 633,51 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signé électroniquement par : Jannick Rabille
Date de signature : 09/04/2025
Qualité : Président du SM Marais Poitevin
Bassin du Lay



Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ
Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'Etat dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Jean-Louis CORNIÈRE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE à M. Jean-Louis CORNIÈRE (titulaire), M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire),
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à Mme Paule RENO (suppléante), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant),
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Joël MONSOISIN à M. Daniel NEAU (titulaire),

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL, M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonnay	Mme Valérie TONARELLI,
Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU, Mme Paule RENO,
Vendée Grand Littoral	M. Marc BOUILLAUD,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, MMES GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Louis CORNIÈRE,

DATE DE CONVOCATION	24/03/2025	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	24/03/2025	- en exercice : 35
		- présents : 20
		- votants : 24

2025-0404-20 OBJET : REDEVANCE 2025 POUR LA VENTE D'EAU AUX ABONNES – BUDGET 85001

Monsieur le Président rappelle que le Comité Syndical a créé en 2013, un budget annexe (en M 49) propre à la réalisation du projet de 5 réserves de substitution pour l'irrigation destinées à préserver la nappe aquifère et l'agriculture en bordure du marais Poitevin.

Conformément à la mise en service des réserves, une facturation de l'eau brute a été établie depuis 2015 par le délégataire. Depuis, une part de cette facturation doit permettre de créer une recette de fonctionnement propre à ce budget annexe. Elle est destinée à rembourser l'emprunt utilisé pour l'acquisition foncière et supporté par ce budget annexe 85 001 (ancien 872) et indiqué lors du DOB.

Pour 2025, il y a lieu de fixer le montant de la part de la redevance des irrigants revenant à la collectivité et son budget annexe 85001.

Au vu du budget prévisionnel 2025, qui prévoit des études de sécurisation des réserves, il est proposé d'augmenter de 0.6 c€/m³ à 0.7c€/m³ soit une redevance annuelle estimée à 45 696 € HT pour 6 528 000 m³ prévus en 2025. Il s'agit bien d'un volume prévisionnel estimé a priori. Le volume réellement consommé pourra être légèrement inférieur ou supérieur, ce qui modifiera alors la redevance perçue par le SMBL, en tant que délégant.

Pour cette compétence à la carte dite « distribution d'eau brute ou substitution », ne peuvent prendre part au vote que les délégués des Communautés de Communes Sud Vendée Littoral et Vendée Grand Littoral, soit 15 votants.

Les délégués concernés du Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDENT** de porter cette redevance annuelle prévisionnelle 2025 à hauteur de 45 696 € HT, soit 0,7 c€/m³ ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signé électroniquement par : Jannick Rabille
Date de signature : 09/04/2025
Qualité : Président du SM Marais Poitevin Bassin du Lay

Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'État dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Jean-Louis CORNIÈRE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	-
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEAU, M. Jacques GAUTIER, M. Vincent JULES, M. Jean-Marie LANDAIS, M. Louis-Marie PINEAU, M. Thierry PRIOUZEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ, M. Didier ROUX,

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	M. Jeannick DEBORDE à M. Jean-Louis CORNIÈRE (titulaire), M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Yves MERLET (titulaire),
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à Mme Paule RENOUE (suppléante), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant),
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Joël MONSOISIN à M. Daniel NEAU (titulaire),

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Jeannick DEBORDE, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL, M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. David MARCHEGAY, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN,

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonnay	Mme Valérie TONARELLI,
Sud Vendée Littoral	M. Frédéric MARTINEAU, Mme Paule RENOUE,
Vendée Grand Littoral	M. Marc BOUILLAUD,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, MMES GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Louis CORNIÈRE,

DATE DE CONVOCATION	24/03/2025	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	24/03/2025	- en exercice : 35
		- présents : 20
		- votants : 24

2025-0404-21 OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES N° D206, D859, D861, D1047, D1328, D1370, D1372, D1374, D1376, D1378, D1380, D1384, D1386, D1388, YM64, YM86 et YM88 A LA FAMILLE HUCHELOUP A GRUES

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2024-0506-14 DU 05 JUIN 2024 DE MEME OBJET

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la régularisation de ses systèmes d'endiguement, le Syndicat Mixte Bassin du Lay (SMBL) doit s'assurer de la maîtrise foncière pour lui permettre de réaliser ses missions de surveillance, d'entretien et de restauration des ouvrages.

Le SMBL souhaite procéder à l'acquisition des parcelles appartenant à Madame Danièle HUCHELOUP et Madame Chantal HUCHELOUP d'une superficie totale de 4ha 53a 20ca moyennant un prix de 13 284.35 € :

N° parcelles après arpentage		Surface (ha)
D	206	0,014
	859	0,279
	861	0,3667
	1047	1,004
	1328	1,3454
	1370	0,0502
	1372	0,0308
	1374	0,0237
	1376	0,0677
	1378	0,023
	1380	0,0928
	1384	0,4495
	1386	0,0408
	1388	0,3306
YM	64	0,0155
	86	0,3555
	88	0,0428
TOTAL		4,532

Les parcelles sont vendues louées en vertu d'un bail rural.

Au titre de la négociation amiable, des honoraires d'intermédiations seront à régler à la SARL AIP TERRE DE PATRIMOINE d'un montant de 960 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'acquisition de tout ou partie des parcelles N° D206, D859, D861, D1047, D1328, D1370, D1372, D1374, D1376, D1378, D1380, D1384, D1386, D1388, YM64, YM86 et YM88 d'une contenance totale de 04ha 53a 20ca moyennant le prix de 13 284.35 €.
- **ACCEPTE** que les frais liés à l'opération, notamment d'actes notariés soient à la charge du Syndicat Mixte Bassin du Lay,
- **ACCEPTE** de verser des honoraires d'intermédiation d'un montant de 960 € TTC à la SARL TERRE DE PATRIMOINE

- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder au paiement du prix et à la signature de l'acte authentique en présentiel ou par procuration,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signé électroniquement par : Jannick Rabillé
Date de signature : 09/04/2025
Qualité : Président du SM Marais Poitevin Bassin du Lay



Syndicat Mixte
BASSIN DU LAY

Jannick RABILLÉ
Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'État dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

